



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Concept de protection pour les championnats Suisses de tir Outdoor à Thoune, Guntelsey, 5. – 12. Septembre 2021

Version finale/03.09.2021

Informations de base

En raison des 5^e mesures d'assouplissement du Conseil fédéral/OFSP du 23 juin 2021, le MIC et le concours des Rois du tir peuvent être réalisés dans les conditions suivantes.

Afin de maîtriser la propagation de la pandémie de Covid19, les règles de base suivantes doivent également être respectées dans le cadre du tir sportif :

- Seules les personnes exemptes de symptômes se présentent à la compétition
- Respect strict des règles d'hygiène
- Gardez une distance de 1,5 m dans la mesure du possible.
- Un contrôle d'entrée est maintenu

Stand de tir fusil 300m, carabine et pistolet 50m, pistolet 25m

- Aux stands de tir, le port du masque n'est plus obligatoire pour toutes les personnes présentes (athlètes, officiels, spectateurs) et aucune coordonnée ne doit être enregistrée.

Information/Désinfectants

- Des affiches officielles de l'OFSP avec des règles de conduite, placées à divers endroits, attirent l'attention sur les règles de conduite de la « Pandémie de Covid19 ».
- Des postes avec du désinfectant pour les mains sont disponibles à l'entrée du stand.

Aux stands de tir

- Entre les différents tours. Il n'y a pas de désinfection des stands et de l'infrastructure (boîtiers de commande, écrans, postes de tir, etc.).

Préparation au tir des athlètes / séjour dans le stand de tir

- L'habillage et la préparation au tir des athlètes ont lieu à l'extérieur du stand de tir (vestiaire) ou dans la zone située devant l'accès au stand.
- Les va-et-vient dans le stand de tir sont à éviter et doivent être limités au strict minimum.

Séjour des sportifs en dehors de leur mission

- Cela se passe à l'extérieur des installations sportives ou dans les salles prévues à cet effet (salles de récréation ou restaurant/foyer).
- Les grands rassemblements et la proximité doivent être évités.

Restaurants de stand

- L'intérieur du restaurant est considéré comme une salle intérieure et le port du masque est obligatoire de l'entrée au siège. Le port d'un masque n'est pas obligatoire en position assise. Toutefois, dès que la personne se lève, le masque doit être remis (par exemple, pour aller aux toilettes, faire une pause cigarette, quitter l'établissement, etc.)
- Le restaurant extérieur est considéré comme un restaurant de plein air et il n'y a pas d'obligation de porter un masque.
- En outre, les règlements de Gastro Swiss s'appliquent.

Locaux de bureaux et infrastructures fixes

- Tous les locaux qui ne font pas partie de l'activité de restauration doivent être masqués (entrée principale avec salle des exposants/bureaux à l'étage, salles de réunion, toilettes, etc.)

Responsabilité personnelle

- Celle-ci est explicitement indiquée

Ce concept de protection est valable comme document de base pour ces manifestations sur la base de la soumission/règlement de la FST du 26.06.2021. Des adaptations à court terme (par exemple des restrictions par le canton) restent réservées.

Fédération sportive suisse de tir

Ignaz Juon, Chef du ChST